

d'expédition, informée que M. le vice-amiral Miaulis est chargé par le gouvernement grec de se rendre au quartier-général français, pour y remplir une mission, et qu'il est arrivé dans le port de Navarin d'où il doit venir à Modon; ordonne qu'il lui sera rendu des honneurs analogues à ceux indiqués dans le décret sur la préséance et dans l'ordonnance royale sur la marine du 31 octobre 1827.

En conséquence, lorsque le vice-amiral débarquera au port de Navarin, il sera salué par cette place de onze coups de canon; et s'il entre dans la place, les troupes de la garnison seront rangées en bataille sur son passage, et porteront les armes; les officiers supérieurs, et les drapeaux salueront; les tambours battront aux champs. Les mêmes honneurs lui seront rendus à Modon; et de plus le commandant de cette place enverra au-devant de lui à un quart de lieue une compagnie de cavalerie; il sera placé à son logement une garde de 50 hommes et il lui sera fait des visites de corps. A sa sortie de la place il sera traité comme à son entrée.

M. le colonel du 27<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne commandant la 1<sup>re</sup> brigade est chargé de l'exécution du présent ordre, qu'il transmettra aux commandants des places de Modon et de Navarin.

Par ordre de S. S. le général en chef,  
le maréchal-de-camp chef d'état-major  
baron DUBREIL.

Aussitôt son arrivée à Navarin, l'amiral donna connaissance de sa mission au lieutenant-général marquis Maison, et, le jeudi, 26 février, fut fixé pour sa réception. A son débarquement, l'amiral fut salué de onze coups de canon par la place de Navarin, les postes prirent les armes sur son passage et les tambours battirent aux champs. Il se rendit directement à Modon. La garnison était sous les armes; le colonel Trezel sous-chef d'état-major fut envoyé à la rencontre de l'amiral jusqu'à une demi-lieue de la ville, où l'attendant un piquet de cavalerie. A dix heures, l'amiral approcha de la place, accompagné de M. Mavros préfet de la haute Messénie et de M. Latris commissaire grec près de l'armée française, qui faisaient partie de la députation. Un de ses fils l'accompagnait aussi. Arrivé au pied des glacis, il fut reçu par le commandant de la place. Le général en chef avait réuni autour de lui son état-major, les chefs de corps et ceux de l'administration. L'amiral remit d'abord à S. S. une lettre du Président de la Grèce, et prononça ensuite un discours auquel le général répondit immédiatement en termes qui exprimaient les sentiments dont la France est animée pour la Grèce. S. S. serra affectueusement la main de l'amiral. Il descendirent ensemble pour passer la revue des troupes restées sur la place d'armes. L'amiral fut frappé de leur belle tenue et de la précision de quelques mouvements qu'elles firent pour se préparer à défilier devant lui. Après la parade le général lui offrit un déjeuner où furent données de fréquentes marques d'une bienveillance réciproque. A l'issue de ce déjeuner, l'amiral reprit le chemin de Navarin. Les troupes se trouvèrent sur son passage, une nouvelle salve de onze coups de canon annonça son départ et il fut accompagné jusqu'aux limites de la place par des officiers de l'état-major de la division et un piquet de cavalerie.

Avant de se séparer du général commandant en chef, l'amiral l'invita à déjeuner à son bord. S. S. s'y est rendue le dimanche 1<sup>er</sup> mars, accompagnée du chef de l'état-major, de l'intendant et de tous les chefs de corps ou d'armes des garnisons de Modon et de Navarin. Le pavillon grec flottait à côté du drapeau français sur les remparts de cette place. Des embarcations de l'Hellas ornées avec soin ont conduit le cortège à bord de cette belle frégate qui était aussi décorée de guirlandes de lauriers et de fleurs. Tout l'équipage, dans un costume simple et élégant, était placé sur les vergues et a salué le général par une triple acclamation suivie de 17 coups de canon. Le pavillon de France était arboré au grand mat.

La plus franche cordialité a régné pendant cette fête à laquelle avait été invité M. le contre-amiral Rosamel commandant la station française à Navarin.

Le lendemain, l'amiral Miaulis a reçu également à déjeuner les officiers supérieurs de la

marine française et le commandant d'un brik anglais qui se trouve en rade de Navarin.

Enfin l'amiral Rosamel donna à bord du *Trident*, à l'amiral Miaulis, un déjeuner auquel ont été invités le général commandant en chef et les principaux officiers de terre et de mer.

Dans ces diverses fêtes de nombreux toasts ont été portés au Roi et au Dauphin grand amiral de France, au Président de la Grèce, à la prospérité du nouvel Etat, aux armées de terre et de mer grecques et alliées, au général commandant en chef le corps d'expédition.

CORPS D'EXPÉDITION EN MORÉE.  
ORDRE DU JOUR.

Le gouvernement de la Grèce a chargé M. l'amiral Miaulis de venir, à la tête d'une députation, exprimer au lieutenant-général commandant l'Expédition, la reconnaissance de la nation grecque pour le Roi, la France et la division qui a si heureusement rempli la mission d'humanité qui lui était confiée par Sa Majesté. M. l'amiral a été reçu au quartier-général à Modon, avec tous les honneurs dus, non seulement à son rang, mais aussi à la respectable personne. Les troupes étaient en bataille, l'artillerie a fait une salve d'onze coups de canon; le lieutenant-général avait réuni autour de lui l'Etat-major général, les chefs de corps et ceux de l'Administration. En lui présentant la dépêche de son gouvernement, l'amiral a prononcé un discours; le général lui a répondu ainsi qu'au gouvernement grec. Il a dit qu'il se félicite de connaître aux troupes ces divers honneurs. Il espère que les sentiments qui sont exprimés leur paraîtront une reconnaissance de la Nation courageuse avec laquelle elles ont supporté une situation pénible, mais qui a été terminée par nos succès militaires, et un encouragement à continuer de mériter l'estime et la confiance du peuple de la Grèce auquel elles sont venues rendre un grand service.

DISCOURS DE L'AMIRAL MIAULIS.

« La lettre que l'honneur de vous remettre, M. le général, de la part de mon gouvernement, vous porte l'expression de la profonde reconnaissance dont la nation grecque est pénétrée pour tous les bienfaits que vous à votre auguste Souverain et à l'Armée qui a si noblement rempli ses généreuses intentions sous les ordres de V. S.

« Je suis chargé, M. le général, le vous prier de déposer aux pieds de S. M. T. C. ce faible hommage de notre gratitude. C'est le seul que nous puissions offrir aussi dans ce moment à V. S. et aux braves qui ont délivré le Péloponèse, et dont la présence seule soulage les misères que lui ont léguées huit années de guerres et de malheurs.

« En plaçant toute sa confiance en Dieu et dans la justice de sa cause, la Grèce espère que tous ses enfants jouiront du bonheur dont jouissent déjà les habitants de la Péninsule, et qu'ils béniront sous peu dans leurs propres foyers, le nom auguste du Roi Très-Christien, de ses alliés et de la France.

« Ma patrie ose conséquemment invoquer la continuation des secours magnanimes qu'elle doit à la munificence de Charles X.

« C'est un des plus beaux jours de ma vie celui où je me trouve appelé à vous exprimer, M. le général, au nom de la Grèce, ces sentiments et ces vœux.

« Elle est assurée d'avance, que V. S. les accueillera avec cet intérêt bienveillant dont elle s'est plu à lui donner en toute occasion des preuves si nombreuses et si touchantes. »

REPONSE DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL  
MARQUIS MAISON.

AU DISCOURS DE L'AMIRAL MIAULIS.

« Monsieur l'amiral,  
« Les troupes que j'ai l'honneur de commander apprendront avec un vif plaisir qu'en exécutant les ordres de leur Souverain et de son auguste Fils, pour l'observation d'une discipline exacte et sévère, elles ont acquis l'estime de vos compatriotes et qu'elles laisseront en Grèce d'honorables souvenirs. Elles n'ont ja-

mais ambitionné d'autre récompense de leurs travaux et de leurs souffrances, d'autant plus pénibles qu'ils n'eurent pas pour dédommagement l'éclat de la gloire militaire qui fait battre si vivement le cœur de tout soldat français.

« A l'aspect de vos malheurs, le vos périls, le noble cœur de notre Roi s'est ému, aucun obstacle n'aurait pu le détourner du généreux dessein de vous secourir: l'Histoire dira, ce qu'à sa voix, la France a fait pour rendre aux descendants des vainqueurs de Salamine et de Marathon, une patrie indépendante et la liberté, premier des biens dont il soit donné aux hommes de jouir. Elle dira aussi, vous m'en donnez l'assurance, que les Grecs furent reconnaissants d'aussi grands bienfaits.

« La haute protection des trois puissances alliées ouvre devant vous un heureux avenir: sachez vous en emparer. Il vous reste beaucoup à faire pour achever l'œuvre de votre régénération commencée sous d'heureux auspices: éloignez de vous toute dissension, qu'un même esprit vous anime pour le bien de votre pays et n'oubliez jamais que pour les petits comme pour les grands Etats, c'est dans l'union seule qu'est la force.

« Tels sont, en me séparant de vous, mes espérances et mes vœux. Croyez qu'heureux et fier d'avoir été appelé par la confiance de mon Souverain, à contribuer de mes faibles moyens à un grand acte d'humanité: je ne serai jamais étranger aux destinées qu'il a préparées à votre illustre patrie.

« Je ne manquerai pas de déposer aux pieds du Roi, l'hommage de votre reconnaissance et l'expression de vos desirs, je crois pouvoir vous donner l'assurance qu'ils seront accueillis avec la bienveillance dont S. M. s'est plu à vous donner tant de marques.

« M. l'amiral, votre gouvernement ne pouvait choisir un plus honorable organe des sentiments de la Grèce pour nous, que le brave, qui, en toute occasion, s'est montré prêt à tous les sacrifices, et n'a jamais été mu que par les sentiments du plus pur patriotisme. Je me félicite que cette circonstance me fournisse l'occasion d'acquiescer au nom de tous ce tribut d'estime. »

LETTRE DE S. EX. LE CIE. CAPODISTRIAS,  
PRÉSIDENT DE LA GRÈCE,

AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MARQUIS MAISON.  
MISE ENTRE SES MAINS PAR M. L'AMIRAL MIAULIS.

Egine, le 31 janvier (12 février) 1829.

« Les ordres du Roi, votre auguste Souverain, rappellent en France les troupes qui, sous le commandement de V. S., ont entièrement délivré le Péloponèse.

« Cette mémorable entreprise associée désormais à votre nom à la restauration de la Grèce qui le prononcera dans les âges les plus reculés avec l'émotion d'une profonde reconnaissance.

« Les intentions magnanimes des Souverains alliés et les volontés de S. M. T. C. ont été accomplies par l'armée d'expédition avec cet empressement et cette ardeur si naturels aux Français.

« Le souvenir de leurs faits d'armes précède leurs drapeaux et il a suffi pour déterminer à la retraite les Musulmans qui ravageaient si cruellement la Morée.

« Dans la seule occasion qui se soit offerte à leur valeur, vos jeunes soldats ont rivalisé de zèle et de courage, pour prouver qu'ils étaient dignes de marcher sous les ordres de chefs éprouvés dans les combats.

« Mais, quels que soient leurs nobles regrets, ils ont cueilli sur le sol de la Grèce des lauriers impérissables. Trop souvent les armées signalent leur passage par la dévastation; et, quelques brillants que soient leurs exploits, le sillon du cultivateur vient en détruire les traces et en bannir insensiblement la mémoire.

« Ici ce sont ces mêmes travaux, fruits de la paix, qui attestent la présence des troupes françaises. Le retour de la peste menaçait encore le Péloponèse de nouvelles calamités; il en est préservé, grâce aux généreux soins de V. S. et à l'infatigable sollicitude de votre armée. Chaque Grec qui peut ainsi retrouver ses foyers, élever sur leurs ruines un abri à sa famille et rendre à la culture le champ de ses pères, comble de bénédictions Charles X et la France.

second secrétaire. — A. Motaxa, A. Mavrocordato, C. Zographo, A. H. Nicola, et Pano Raugo.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

N. SPILIADIS.

Egine, le 5 (17) février 1829.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

ORDRE.

Le Conseil ministériel institué par l'article 7 de l'ordonnance du 22 janvier 1828 est organisé de la manière suivante.

1° Ce Conseil est composé des premiers secrétaires des trois sections du Panhellénium; du secrétaire du gouvernement pour les relations étrangères et du secrétaire d'état.

2° La présidence de ce conseil appartient au Président de la Grèce. Les membres de la commission des finances, ainsi que du commissariat général de la guerre et les seconds secrétaires des sections peuvent être appelés à siéger aussi dans le conseil mais par ordre spécial du Président.

3° Chacun des membres porte au conseil les affaires qui, pour la partie qui le concerne, lui sont confiées ou par le Président ou par le Panhellénium.

4° Le secrétaire d'Etat tient registre des séances et des délibérations du conseil.

5° Les communications entre le Président et le Panhellénium ont lieu par l'intermédiaire des premiers secrétaires des sections et elles se font au moyen d'extraits des protocoles des séances du conseil et de celles du Panhellénium.

6° Lorsque le Président est absent de la résidence du gouvernement, le conseil ministériel est présidé par un des probules du Panhellénium, il expédie les affaires courantes selon les instructions dont le gouvernement le munit.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

N. SPILIADIS.

Egine, le 5 (17) février 1829.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE

Sont considérées vacantes les places des membres du Panhellénium absents en semestre, ou qui remplissent hors de la résidence du gouvernement, des fonctions publiques, ou enfin qui dans la résidence même du gouvernement sont chargés d'emplois qui ne leur laissent pas le

temps de prendre part aux délibérations du Panhellénium.

Sont conséquemment vacantes les places de MM. Gennatas, Psylla, Caloyeropoulos et Spiliadis.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

N. SPILIADIS.

Egine, le 5 (17) février 1829.

Un vaisseau russe amené dernièrement dans ce port une belle corvette égyptienne, armée de 26 canons. Elle faisait partie d'une nouvelle division composée de six bâtiments de guerre égyptiens, savoir: une frégate, la même corvette et 4 briques qui d'Alexandrie se rendaient à l'île de Crète. Le reste de cette division a été obligé de reprendre la route d'Alexandrie.

Un martique turc chargé de plusieurs familles turques, qui de Rhode se rendaient à Candie, au nombre de cent soixante individus, a été pris par la goëlette grecque l'Eucharis, commandée par le capitaine Georges Coccolesi, hydriote, qui, ne pouvant la conduire ici, l'a remise au commandant d'un vaisseau de guerre russe.

CAMP DE VONITZA

1er. Mars. Reschid pacha empressé d'aller occuper sa nouvelle charge, se préparait, à quitter Janina, où son fils jeune homme de 16 à 18 ans, restait pour lui succéder dans l'emploi de Roméli-Valesia, lorsque son père qu'il avait sous ses ordres, fut obligé de son départ les armes à la main. H. Reschid, l'arrière de leur soldes, et s'occupant de la justice du meurtre d'un de ses officiers, a dernièrement fait franchir le détroit.

Islam bey, frère de Reschid, le fils de son frère, a été arrêté par les Turcs à l'insurrection de l'année dernière. Il n'a pu jusqu'à ce moment survenir en vue des suites d'un ordre du Sultan qui enjoint à Reschid de le faire pendre.

Dans cette extrémité, le nouveau grand Visir, étroitement bloqué par les Grecs dans son parti qu' Ibrahim bey de Préveza, dont la fille est fiancée à son fils, le bey qui, de Préveza, est parti avec toutes ses forces pour le secourir. D'un autre côté, les Turcs maîtres de Machala, Laspic, Salaora, etc. etc. ont abandonné ces postes pour se joindre aux révoltés de Janina.

PRÉVESA.

24 Février. Deux parents du général Colocotroni qui étaient prisonniers des Turcs, ont été remis aujourd'hui entre les mains de M. Robert (1) agent de France dans cette ville. Ils resteront chez lui jusqu'à l'arrivée de 55 Turcs que Colocotroni doit envoyer de Morée et contre lesquels ils seront échangés. Cette petite négociation a été conclue, non sans difficulté, par les soins de M. Robert qui a en outre obtenu la liberté de cinq autres Grecs également prisonniers. Enfin, il a été assez heureux pour sauver la vie au nommé Andrea Schiana, napolitain, que le consul d'Autriche, faisant fonctions de consul de Naples, avait laissé traîner en prison et condamnés à être pendu pour avoir transporté, dans une seule barque, une famille grecque de Préveza à la pointe de l'Acarnanie. Ce malheureux, ainsi racheté par M. Robert, a été embarqué pour Patras.

La forteresse de Vonitza, qui était sur le point de capituler, vient d'être ravitaillée par un Grec, ancien codja bachi, qui était en disgrâce auprès des autorités du pays. Ce traître nommé Lefcadi, pour se venger de ses compatriotes dont il croyait avoir à se plaindre, et devenir de nouveau codja bachi, demanda au bey de lui confier deux barques chargées de vivres et armées de six matelots chacune, promettant sur sa tête et celle de ses enfants de les faire parvenir au fort de Vonitza. Il a réussi en effet à tromper la vigilance des treize mistiks grecs chargés du blocus et à revenir sans accident; aussi a-t-il obtenu le prix de son infâme témérité.

(1) M. Robert est le père de M. Félix Robert, secrétaire de M. le sous-intendant militaire des troupes françaises à Patras et interprète de M. le général commandant la troisième brigade, qui rendit, en cette dernière qualité, d'utiles services lors de la capitulation du château de Morée, où il accompagna plusieurs fois les parlementaires, dans le moment qu'une telle mission n'était point sans danger auprès de gens qui ne respectent pas toujours ce qui est sacré pour les autres nations.

ΑΘΗΝΑΝ AVIS.

MM. les officiers de la division française d'expédition qui sont abonnés au Courrier d'Orient sont invités, en rentrant en France, à faire connaître à M. LAURENT, libraire, à Toulon, et agent du journal, le lieu où ils désirent qu'il leur soit adressé, pour ne point éprouver de retard dans sa réception.

ON SOUSCRIT AU JOURNAL,

A PARIS, chez MM.	{ Cassin, rue Taranne, n° 12. Bobée et Hingray, libr. rue de Richelieu, 14. Dondoy Dupré, id. id. 47 bis.	A MOSCOU . . . . .	J. Gautier, libraire.
LYON . . . . .	Baebuf, libraire.	ROME . . . . .	De Romanis, id.
MARSEILLE . . . . .	Camoin, id.	ANCONE . . . . .	Alberto Mercatelli, négociant.
BORDEAUX . . . . .	Lavalle neveu, id.	MILAN . . . . .	Boeca, libraire.
TOULOUS . . . . .	Laurent, id.	TRIESTE . . . . .	N...
LONDRES . . . . .	{ Rolandi, id. 20, Berners street. Treuttell et Wurtz, id.	TURIN . . . . .	Pic, id.
VIENNE . . . . .	Schalbacher et Comp., id.	GENES . . . . .	Yves Gravier, id.
BERLIN . . . . .	Schlesinger, id.	FLORENCE . . . . .	Borghi et Comp., id.
MUNICH . . . . .	Finsterlin, id.	LIVOURNE . . . . .	Vignozzi frères, id.
AUGSBURG . . . . .	Jenisch et Stage, id.	NAPLES . . . . .	Constantin Guaraccino, négociant.
STUTTGARD . . . . .	A la librairie, Cotta.	MALTE . . . . .	Magill, id.
LEIPZIG . . . . .	Adolphe Bossange, libraire.	CORFOU . . . . .	Ricardo Casati, id.
BERNE . . . . .	Burgdorffer, id.	ZANTE . . . . .	Loquo, id.
GENEVE . . . . .	Cherbulier, id.	CONSTANTINOPLE . . . . .	D. N. Iskender, libraire.
BRUXELLES . . . . .	A la librairie parisienne.	SMYRNE . . . . .	Didier, négociant.
AMSTERDAM . . . . .	Dufour et Comp., libraire.	SALONIQUE . . . . .	N...
HAMBURG . . . . .	Porthès et Besser, id.	ALEXANDRIE (Egyp.) . . . . .	Clément, id.
FRANCFORT . . . . .	Jugel, id.	PHILADELPHIE . . . . .	H. C. Carey et Lea, libraire.
STOCKHOLM . . . . .	Norman et Engstrom id.	NEW-YORK . . . . .	Berard et Mondon, id.
COPENHAGUE . . . . .	Gyldendal, id.	BOSTON . . . . .	F. Sales, id.
ST.-PETERSBOURG . . . . .	W. Graff, id.	BALTIMORE . . . . .	F. Lucas, id.
ODESSA . . . . .	Sauron et Comp., id.	NOUVELLE-ORLEANS . . . . .	Boimare, id.
VARSOVIE . . . . .	Fabre Poirier, id.	PATRAS . . . . .	Bertini, négociant.
		NAPOLI DE ROMANIE . . . . .	N...
		ARCHIPEL . . . . .	Joseph Stoli, chancelier du consulat d'Espagne, à Syra.

Academy of Athens / Ακαδημία Αθηνών

Un tel hommage est trop au-dessus de toutes les expressions dont pourrait se servir notre reconnaissance envers l'armée et son noble chef; c'est cependant le seul que la Grèce puisse leur offrir dans ce moment. Mais, si l'éternel bénit ses travaux et ses espérances, et si des villes s'élèvent sous peu là où la misère et des ruines montrent les ravages de la barbarie, la Grèce reconnaissante et représentée par son Assemblée nationale, s'empressera d'élever à ses libérateurs un monument destiné à rappeler la grandeur des bienfaits dont elle a été l'objet.

Pénétré de ces sentiments, le gouvernement grec se fait un devoir agréable d'en offrir le témoignage bien sincère à V. S. et à l'armée par l'organe de l'amiral Miaulis, dont le noble caractère et la valeur connus le rendent digne de remplir cette honorable mission. Veuillez, M. le Marquis, agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

signé comte CAPODISTRIAS.

RÉPONSE DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MARQUIS MAISON

A LA LETTRE CI-DESSUS DU PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Monsieur le Président,

J'ai reçu, de M. l'amiral Miaulis, la lettre si remarquable, sous tant de rapports, que V. Ex. m'a fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de notre rappel en France; je la ferai connaître aux troupes; il leur sera bien doux de recevoir l'assurance des sentiments que leur conduite et leur dévouement, justement appréciés, ont inspirés à la nation grecque. Elles seront heureuses surtout d'avoir honoré leur patrie, en laissant sur cette terre classique de glorieux souvenirs. Ce sera désormais, votre lettre à la main, que nous répondrons aux détracteurs de l'expédition de Morée.

V. Exc. émet le vœu que la Grèce, se relevant de ses ruines, élève un monument de reconnaissance: votre éloquente lettre, que l'histoire recueillera, sera elle-même un impérissable monument, nos familles s'en glorifieront, et la transmettront avec orgueil à leurs enfants. Pour moi, dès longtemps dévoué à votre noble cause, qui ai souvent ressenti vos peines dans les jours de malheurs, qui appela de tous mes vœux l'intervention des puissances chrétiennes, il ne pouvait rien m'arriver de plus heureux, vers la fin de ma longue carrière, que de me voir appelé par la confiance du Roi, à diriger une expédition qui devait avoir tant d'influence sur la régénération d'un peuple célèbre et malheureux. Après ce rare bonheur il ne me restait qu'à désirer de remplir ma tâche, comme vous voulez bien m'assurer qu'elle l'a été, et à justifier ainsi la haute confiance de mon auguste Souverain.

Les puissances alliées n'abandonneront pas leur œuvre encore imparfaite; elles continueront leur protection à la Grèce, l'honneur leur en fait un devoir, c'est dire assez qu'il sera rempli.

Puissiez-vous M. le comte, diriger encore, pendant de longues années, le mouvement régénérateur de ce peuple dans lequel, malgré les stigmates du despotisme dont il est encore tout meurtri, on retrouve les traces de la haute intelligence qui le rendit si célèbre dans l'antiquité. Votre tâche est grande, elle ne sera pas au-dessus de vos forces.

Rentré dans la vie privée et le repos, mes souvenirs me reporteront incessamment vers votre pays; je verrai avec bonheur ses progrès répondre à mes espérances, et, s'il m'était donné de pouvoir lui être utile, mon empressement prouverait que ce fut et que ce sera toujours un besoin de mon cœur.

Je dois maintenant, monsieur le Président, vous remercier du choix que vous avez fait de M. l'amiral Miaulis, pour présenter au Roi et à la France l'hommage de la reconnaissance de la nation grecque: un plus digne organe ne pouvoit être donné à vos sentiments.

Le lieutenant-général, Pair de France, commandant l'expédition de Morée

signé marquis MAISON.

Pour copie conforme, le maréchal-de-camp chef d'état-major

baron DURKIEU.

ÉGÈNE.

GOVERNEMENT GREC.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Vu le projet d'organisation d'une école centrale militaire, en date du 28 décembre dernier, et présenté par M. le capitaine Pauzié inspecteur de l'école d'artillerie et de celle des Evelpides.

Vu le rapport en date du 9 courant par lequel le commissariat général de la guerre approuve ce projet.

NOUS DÉCRÉTONS:

Art. 1er. Le projet d'organisation d'une école centrale militaire en date du 28 décembre dernier, présenté par M. le capitaine Pauzié, et vu par le colonel Heydeck directeur général du corps régulier, ainsi que par M. le colonel Pieri commandant le corps de l'artillerie, est approuvé provisoirement.

2. Les deux établissements créés, l'un sous le nom d'école des Evelpides, l'autre sous celui d'école d'artillerie cessent d'exister à partir de ce jour.

3. Il est institué une école centrale militaire.

4. Le directeur de l'école centrale militaire, devra provisoirement considérer comme exécutoires les dispositions renfermées dans le projet d'organisation dont il est fait mention à l'article 1er.

Nous nommons M. le capitaine Pauzié directeur de l'école centrale militaire, et lui conférons le grade de lieutenant-colonel d'artillerie.

Le Président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

S. TRICOUPI.

Égène, le 11 (25) janvier 1829.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

A M. LE CAPITAINE PAUZIÉ.

Monsieur le capitaine,

Le gouvernement se plaît à vous témoigner le prix qu'il attache à vos talents, ainsi qu'à la disposition que vous avez de les employer à l'avantage de la Grèce.

Il vous envoie conséquemment joint la copie des décrets par lesquels il approuve l'organisation de l'école centrale militaire, d'après le projet que vous lui avez communiqué.

Il vous confère la direction de cette école avec un grade correspondant aux fonctions que vous êtes appelé à exercer.

En les remplissant avec le zèle éclairé qui vous distingue vous justifierez sans doute la confiance du gouvernement, et de la nation.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

S. TRICOUPI.

Égène, le 11 (25) janvier 1829.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Vu les propositions faites le 28 décembre dernier par M. le lieutenant-colonel Pauzié, directeur de l'école centrale militaire, pour la nomination des employés nécessaires dans cet établissement.

Vu l'approbation donnée à ces propositions par M. le colonel Heydeck directeur général du corps régulier.

NOUS DÉCRÉTONS:

Sont nommés professeurs: MM. Démétrius Despotopoulo, de mathématiques; Burghard de Vissel, de dessin; Spiridion Kalisgouro, de français et de grec; administrateur, Alexandre Kolbé; premier inspecteur, Constantin Accelo; second inspecteur, Burghard de Vissel; premier adjudant, Spiridion Kalisgouro; second

adjudant, Paul Scouffo; officier de santé, Frédéric Zuccarini; économiste, George Préveto.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

S. TRICOUPI.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

M. Spiridion Tricoupi nous ayant témoigné le désir de résigner ses fonctions de secrétaire d'Etat, en nous manifestant néanmoins la disposition où il est de continuer ses services à la patrie.

Nous acceptons sa démission de la place de secrétaire d'Etat et nous le nommons secrétaire du gouvernement pour les affaires étrangères.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Égène, le 5 (17) février 1829.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

M. Nicolas Spiliadis est nommé secrétaire d'Etat.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Égène, le 5 (17) février 1829.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Sentant la nécessité de faire avancer l'organisation des différentes branches de l'administration publique et voulant avant tout mettre promptement à exécution le décret du 15 décembre 1828, sub. n. 8,268, relatif à l'institution des tribunaux.

Désirant donner au Panhellénium, par la coopération de tous ses membres, le moyen de contribuer le mieux possible à des résultats que la nation appelle de tous ses vœux.

Et en nous conformant à l'article 1er du règlement concernant l'institution du gouvernement provisoire et sanctionné par l'acte du Conseil législatif en date du 18 janvier 1828.

Nous nommons aux places vacantes au Panhellénium et en qualité de membres, Messieurs N. Renieri, Jouanuli Nako, Jean Coletti, Panos Rankos, Michel Cairis, Jean Contouma, Démétrius Perouka, et Anastase Sotiri Charalampi.

Le Président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat:

N. SPILIADIS.

Égène, le 5 (17) février 1829.

GOVERNEMENT GREC.

En nous conformant à l'ordonnance du 18 janvier 1828, et voulant compléter l'organisation des sections du Panhellénium, nous nommons:

A LA SECTION DES FINANCES:

Messieurs, N. Renieri comme probule. — Viaro Capodistriás, premier secrétaire. — A. Pappadopoulo, second secrétaire. — A. Delifanoí, A. Condostavlo, G. Stavro, Tatzí Maugina, et Jean Contouma.

A LA SECTION DE L'INTÉRIEUR:

Messieurs, A. Zaimi probule. — Démétrius Perouka, premier secrétaire. — Grégoire Soutzo, second secrétaire. — Christ. Clonarès, I. Nako, N. Mexi, Anastase G. Charalampi, et Michel L. Cairi.

A LA SECTION DE LA GUERRE:

Messieurs P. Mavrounichali, probule. — Jean Coletti, premier secrétaire. — Christ. Ainiou

NUMÉRO XI.



I<sup>re</sup> ANNÉE.

# COURRIER D'ORIENT,

## Journal politique, commercial et littéraire,

PARAISSANT UNE FOIS PAR SEMAINE A DES JOURS INDÉTERMINÉS.

Les lettres et paquets destinés pour la direction du journal doivent être adressés francs de port à EGINE.  
L'abonnement pour la Grèce est de 20 fr. pour 6 mois, et de 40 fr. par an.  
Pour les Iles Ioniennes, pour tous les pays étrangers à la Grèce et les bâtimens de station dans la Méditerranée il est de 25 fr. pour 6 mois, et de 50 fr. par an.

Patras, jeudi 13 mars 1829.

### AVIS.

En France et dans les pays au nord de la France, les personnes qui voudront s'abonner au COURRIER D'ORIENT, sont priées de s'adresser à Paris à M. CASSIN, rue Taranne n. 12, ou à M. LAURENT, libraire à Toulon, agent du journal. Elles éviteront ainsi une perte de temps considérable, et recevront de suite les numéros. Les plus récents du journal, ou ceux qui ont été complétés si elles le désirent.

(Voyez à la fin du journal les différentes adresses où l'on peut encore souscrire.)

Le vœu général exprimé par nos abonnés de la Grèce et des Iles Ioniennes de connaître les détails relatifs à l'importante mission que M. le vice-amiral Miaulis vient de remplir auprès de S. S. le général en chef de l'armée française, non moins que le désir de faire part à ceux de l'extérieur des changements survenus en dernier lieu dans les premiers emplois de l'administration grecque, nous engageant à publier encore à Patras ce XI. me numéro. Nous profitons de cette circonstance pour rappeler que le COURRIER D'ORIENT contiendra désormais une PARTIE OFFICIELLE où seront insérés, dès leur apparition, les actes du gouvernement grec; et que l'on doit adresser à Egine les lettres et paquets destinés pour la direction du journal, qui enverra chaque semaine un courrier à Patras, afin que MM. les souscripteurs des Iles Ioniennes et de l'Italie éprouvent le moins de retard possible dans la réception de leurs feuilles.

### GRÈCE.

PATRAS.

5 Mars. La commission scientifique, envoyée en Morée par le gouvernement français et partie de Toulon, le 10 du mois dernier, sur la frégate *la Cybèle*, vient d'arriver à Navarin. Elle est composée ainsi qu'il suit:

1. <sup>re</sup> Section. (Sciences naturelles.)

MM. le colonel Bory de Saint-Vincent, membre correspondant de l'institut, chef de la commission; Virlet, géologie et lithologie; Pector,

zoologie; Despreaux, botanique; Plect, entomologie; Biblay et Pelier, mathématiques; Géographes détachés par le ministre de la guerre, topographie; Baquet, peintre paysagiste et de Launay.

2. <sup>de</sup> Section. (Archéologie.)

Dubois, chef, conservateur des musées (Genève); Quiet, directeur des études; Chénier, histoire de la langue grecque; de Brezel et de Laval, conservateurs; St. Pierre, commandant, inspecteur des beaux-arts.

3. <sup>me</sup> Section. (Architecture.)

Blouet, chef, architecte; Estienne, pensionnaire du Roi à Rome; Vial, sculpteur; Poireau et Ravard, architectes.

9 Mars. Plusieurs incendies ont eu lieu à Patras pendant la semaine qui vient de s'écouler. On attribue quelques-uns de ces accidents à la malveillance. Heureusement les Français accourus sur les lieux, ont réussi à couper toute communication aux flammes. Le gouverneur de la ville a écrit à ce sujet une lettre à M. le général Schneide pour lui exprimer la reconnaissance des habitants envers ceux dont les efforts ont ainsi prévenu la ruine d'une grande quantité de familles. M. de Beaufort d'Hautpoul, lieutenant d'état-major, y est désigné de la manière la plus honorable et comme celui dont le dévouement a été le plus remarqué dans cette circonstance.

10 Mars. On nous écrit d'Egine à la date du 3 courant, que S. E. le Président en était parti la veille pour faire un tour dans le Péloponnèse en commençant par Napoli. Le colonel Fabvier se trouvait encore à Egine, et M. Achille Rouen, consul général de France n'y était point encore arrivé. Nous apprenons par la même voie que le prince Ypsilanti a offert sa démission de général de l'armée de la Grèce orientale, mais que cette démission, qui paraît avoir eu pour motif la nomination du comte Augustin Capodistrias à l'emploi de lieutenant de son frère dans la Grèce continentale, n'était point encore acceptée au départ de la lettre.

— Les officiers du génie qui dirigent les travaux du château de Morée ont commencé aujourd'hui à y employer une centaine de Grecs, la plupart sans asile comme sans moyens d'existence; et le nombre en doit être encore augmenté. Ils ont été organisés par brigades, et reçoivent une ration de pain, et une solde de la caisse de l'armée.

11 Mars. M. le vice-amiral de Rigny vient de quitter Navarin pour se rendre à Toulon. M. le marquis de Damatie officier d'état-major, retourne également en France sur le vaisseau *le Conquérant*.

— M. le vice-amiral Miaulis a passé hier devant

la rade de Patras, venant de Navarin sur la frégate *l'Hellas*. Le vent était violent, et il a été mouillé de l'autre côté de la pointe du Château de Morée. Il doit venir ici dans quelques jours.

Les sommes versées à la banque nationale de la Grèce s'élevaient au commencement du mois dernier à la somme de 101,833 piastres fortes, environ 22,500 francs. On remarquait au nombre des contributeurs S. M. le roi de Sardaigne pour neuf mille cinq cents piastres fortes; M. Eynard pour la même somme; M. le duc de Montebello, pair de France, pour deux cents piastres fortes; M. le comte de Montalivet, pair de France, pour la même somme; M. Caraut pour cent quatre-vingt-dix, et les frères Zizania, établis à Marseille, pour mille deux cents.

Un des derniers journaux grecs d'Egine publie la liste des employés dans les diverses branches de l'administration du département des Cyclades occidentales administré en chef par le commissaire extraordinaire comte Viaro Capodistrias. Cette communication a sans doute pour but de prouver que les Septinsulaires y sont en quantité bien moindre qu'on ne se l'imagine généralement. Ces employés sont au nombre de cinquante six, y compris le secrétaire du commissariat, et ils appartiennent aux villes ou lieux dont les noms suivent: dix d'Hydra, six de Spetzia, six de Chio, quatre de Thermis, trois d'Athènes, trois de Smyrne, trois d'Ipsara, trois de Tripolitza, trois de Poros, deux de Corfou, deux de Cydonie, un de Constantinople, un de Lemnos, un de Missoloughi, un d'Arta, un de Patras, un du Mont-Olympe, un de Syphnos, un de Céphalonie, un d'Agrafa, un de Janina et un de Livadie.

### MODON.

4 Mars. La santé du Président de la Grèce ne lui ayant pas permis de se rendre, ainsi qu'il le désirait auprès du Général en chef du corps d'expédition pour lui témoigner la reconnaissance dont les peuples du Péloponnèse sont animés pour la France qui a si puissamment contribué à leur affranchissement, S. Exc. a chargé l'amiral Miaulis d'être dans cette circonstance, l'organe de son pays. Le choix d'un envoyé si distingué par ses services et par son patriotisme qui ne connut jamais de horreur, a été vivement apprécié par l'armée française, et l'ordre du jour suivant a été donné à cette occasion:

Au quartier-général à Modon, le 25 février 1829.

S. S. le général commandant en chef le corps